

Monsieur Tessier  
Magistrat chargé de l'instruction  
Tribunal de grande instance  
Palais de Justice  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris RP

Suresnes, le 15 mars 2015

N° du Parquet : .0935023028

N° Instruction : .2202/10/23

Monsieur le Juge,

Les documents que je vous fais parvenir nécessitent quelques explications.

Suite aux échanges de courrier avec Monsieur Cazeneuve, il m'est apparu, comme je vous l'évoquais dans mon courrier du 18 octobre 2014, qu'une version erronée était connue des services de l'Etat. Je me suis donc replongé dans mes documents cherchant à répondre à cette question : pourquoi avons-nous tant espérés de l'OACI, celle-ci n'ayant aucun pouvoir de police ? J'ai retrouvé une transcription écrite d'une conversation avec Monsieur Laugel. J'enregistrais mes conversations, comme je vous l'ai dit vendredi lors de notre rendez-vous. J'ai donc réécouté mes K7. Je n'ai pas retrouvé la version sonore de cette conversation. Mais j'ai retrouvé une conversation avec Mademoiselle Pagnier qui était alors déléguée dans la fonction de sous directeur à la direction de l'Afrique centrale et orientale au MAE à l'époque et qui était présente lors du rendez-vous à l'Elysée avec Monsieur Arnaud. Cette conversation a eu lieu le lendemain du rendez-vous à l'Elysée.

Mademoiselle Pagnier me redit ce qui a été dit la veille.

Je vous joins :

- la copie de la lettre de demande de rendez-vous auprès de Monsieur le Président de la République ou il est noté « Nous pensons que seule une intervention personnelle et pressante de votre part auprès des autorités compétentes permettrait l'ouverture d'une enquête ayant pour objet de rechercher les auteurs de cet attentat »

-le CD où j'ai gravé la conversation avec Mademoiselle Pagnier et la version papier.

- la copie du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de MSF en date du 22 décembre 1989 où l'on voit que Monsieur Brauman défend la thèse d'un « tireur isolé » alors que Roger Vivarier pense à une « provocation gouvernementale »

-la copie du procès verbal du conseil d'administration de MSF en date du 2 février 1990

- un compte rendu de Monsieur Carr sur la situation d'Aweil en date du 29 octobre 89.

- le rapport d'une infirmière d'Aweil en 89.

Ces documents me viennent de Monsieur Carr. Ils lui ont été fournis par des personnes de MSF souhaitant que la lumière soit faite sur cette affaire.

Je vous joins également la lettre de l'Océan Indien en date du 6 janvier 90 où on lit que le général Dominic Kasianu, faisant partie de la junte, ami de Monsieur Carr a la suite de l'attentat a donné sa démission qui a été refusée.

Je vous joins la copie du carnet de Monsieur Carr en date du 22 décembre 89 alors que se posait la question du rapatriement de l'équipe d'Aweil et son mail explicatif.

Je soumetts ces documents à votre appréciation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Juge, à l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Joël BESCOND

Monsieur Joël Bescond  
20, rue Salomon de Rothschild  
92150 SURESNES